

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**LANXESS**  
Energizing Chemistry

VELCORIN

00673404

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : VELCORIN  
Ingrédients dangereux : dicarbonate de diméthyle [4525-33-1]  
REACH Substance Name : dicarbonate de diméthyle

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation appropriée : Substance pour contrôle des micro-organismes

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : LANXESS Deutschland GmbH, Industrial & Environmental Affairs  
51369 Leverkusen, Allemagne, No de téléphone: +49 214 30 65109  
E-mail: [infosds@lanxess.com](mailto:infosds@lanxess.com)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

: heures ouvrables : 01.80.46.30.00 /  
hors heures ouvrables : 01.81.79.38.01  
ou ORFILA 01.45.42.59.59

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification : Acute Tox. 4, H302  
Acute Tox. 2, H330  
Skin Corr. 1B, H314

#### Classification selon la directive 67/548/CEE [DSD]

Classification : T; R23  
Xn; R22  
C; R34

Dangers pour la santé humaine : Toxique par inhalation. Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger  
dicarbonate de diméthyle [4525-33-1]

Mentions de danger : H330 - Mortel par inhalation.  
H302 - Nocif en cas d'ingestion.  
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Phrases d'avertissement supplémentaire : Non applicable.

Date d'édition : 2014-09-04

Page 1 de 13



**Conseils de prudence**

- Prévention** : Porter des gants de protection. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- Intervention** : **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX**: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU**: Laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Stockage** : Non applicable.
- Élimination** : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

**2.3 Autres dangers**

- La substance remplit les critères des PBT selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII** : Non.
- La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII** : Non.
- Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** : Aucun connu.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**Définition du produit (REACH)** : Substance mono-constituant

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Classification		Type
			67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
dicarbonate de diméthyle	CE: 224-859-8 CAS: 4525-33-1	99.8	T; R23 Xn; R22 C; R34  Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 2, H330 Skin Corr. 1B, H314  Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	[A]

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

**Type**

- [A] Constituant  
[B] Impureté  
[C] Additif stabilisant

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Inhalation** : Traiter la détresse respiratoire et le bronchospasme conformément aux protocoles conventionnels.
- Ingestion** : Ne pas faire vomir sans avis médical.
- Contact avec la peau** : En cas de réaction au niveau de la peau, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux** : Consulter un médecin immédiatement. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation : mettre en observation pendant 24-48 heures à cause du risque d'œdème pulmonaire retardé. On peut envisager l'utilisation de corticostéroïdes au cas par cas. En cas d'ingestion : fournir des soins de support, observer les éventuelles lésions par corrosion du tractus GI et traiter conformément aux protocoles conventionnels. Au contact de l'eau, le Velcorin (dicarbonate de diméthyle) est hydrolysé et se transforme en dioxyde de carbone et en méthanol. En cas d'ingestion de quantités significatives, il faut tenir compte de la toxicité du méthanol. Il peut être nécessaire de consulter un toxicologue. On peut envisager l'utilisation de corticostéroïdes au cas par cas.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser de jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : Liquide combustible. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion.
- Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: oxydes de carbone

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Précautions spéciales pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.



**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. **NE PAS TOUCHER** ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un contenant à déchets approprié. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Nota : Voir Section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.
- 6.4 Référence à d'autres sections** : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Ne pas pénétrer dans les lieux de stockage et dans des espaces confinés à moins qu'il y ait une ventilation adéquate. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en reliant électriquement les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

: Stocker entre les températures suivantes: 20 à 30°C (68 à 86°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

### Directive Seveso II - Seuils de déclaration (en tonnes)

#### Critères de danger

Catégorie	Seuil de notification et de MAPP (Politique de prévention des accidents majeurs)	Seuil de rapport de sécurité
H2 : Toxicité aiguë, catégorie 2 toutes voies d'exposition ou Toxicité aiguë catégorie 3 par voie cutanée et par inhalation	50	200
C2: Toxique	50	200

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Recommandations** : Non disponible.

**Solutions spécifiques au secteur industriel** : Non disponible.



- Remarques** : L'utilisation correcte du Velcorin doit impérativement se faire avec des pompes de dosage spéciales. Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Éviter une exposition prolongée à des températures supérieures à 30 °C et inférieures à 20 °C. Le Velcorin peut cristalliser en cas d'exposition à des températures inférieures à la température de stockage. Pour liquéfier progressivement le produit, exposer le récipient à une température de 20-30 °C. Ne pas changer le produit d'emballage car il est instable à l'hydrolyse. Rinçage de l'installation : nettoyage à l'éthanol ou à l'isopropanol. Ne jamais exposer directement un récipient contenant du Velcorin à la chaleur ou à des flammes nues.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

**Valeurs limites d'exposition** : Non disponible.

- Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures de gestion des risques

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

- Mesures techniques** : Il est impératif de respecter les exigences d'hygiène pour les installations et les personnes. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. En cas d'exposition présumée, agir immédiatement de la façon suivante : laver la peau concernée à l'eau et au savon, rincer les yeux à l'eau, utiliser du matériel respiratoire pour éviter une irritation des membranes muqueuses ou de la conjonctive et amener la personne à l'air frais.

Initier et former les employés à l'utilisation et à la manipulation sûres de ce produit. La concentration en Velcorin dans l'air ambiant ne doit pas dépasser la limite d'exposition à court terme (15 minutes) de 0,04 ppm recommandée par le fabricant. L'odeur caractéristique du Velcorin n'est pas suffisamment puissante pour pouvoir faire office de signal d'avertissement en cas de danger lié à l'inhalation. En raison du potentiel irritant du Velcorin

(dicarbonate de diméthyle), les personnes sujettes à l'asthme ou à d'autres troubles des voies respiratoires ne devraient pas être autorisées à travailler avec ce produit.

### Équipement de protection personnel

- Protection respiratoire** : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d' air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.  
Recommandé : Filtre à gaz, EN 141, par exemple, en cas de présence de Velcorin dans l'air, par exemple à la suite de dysfonctionnement, de fuites ou de bris de verre. Protection respiratoire en cas de concentration de Velcorin >0,04 ppm : filtre à gaz, EN 141, par exemple, contre les vapeurs organiques, et port d'équipement de protection individuelle. Lorsque les concentrations dépassent (>) 10 et que le lieu de travail n'est pas ventilé, il faut porter un équipement respiratoire.
- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Changer immédiatement les gants de protection souillés par le produit et les faire détruire selon le protocole en vigueur.  
Recommandé : (< 1 heure) Porter des gants appropriés. caoutchouc nitrile
- Protection des yeux** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières.  
Recommandé : lunettes de protection hermétiques.
- Protection de la peau** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.  
Recommandé : Porter un vêtement de protection.
- Mesures d'hygiène** : Il est impératif de respecter les exigences d'hygiène pour les installations et les personnes. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Conserver les vêtements de travail à l'écart. Initier et former les employés à l'utilisation et à la manipulation sûres de ce produit. Des douches d'urgence et des douches oculaires doivent être disponibles.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Mesures techniques** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.



## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Informations générales

##### Aspect

- État physique : Liquide.  
Couleur : Incolore.  
Odeur : légèrement piquant

#### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- Point d'ébullition : Se décompose.  
Point de fusion : 77°C (62,6°F)  
Point d'éclair : Vase clos: 91°C (195,8°F)  
Limites d'explosivité : Seuil minimal: 3%  
Seuil maximal: 29,9%  
Pression de vapeur : 7,7 hPa (20°C)  
Masse volumique : 1,25 kg/L (20°C)  
Solubilité : 35 g/l (eau)  
Viscosité : Dynamique: 2.1 mPa·s  
Température d'inflammation : 465°C  
Température de décomposition : Non disponible.

### 9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
- 10.2 Stabilité chimique : Le produit est stable.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- 10.4 Conditions à éviter : Décomposition thermique : décomposition progressive avec dégagement de CO<sub>2</sub> à des températures supérieures à 70 °C. En cas d'incendie ou de décomposition thermique, dégagement de monoxyde de carbone, de dioxyde de carbone et d'autres gaz toxiques.
- 10.5 Matières incompatibles : Aucune donnée spécifique.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Effets aigus potentiels sur la santé

- Inhalation : Mortel par inhalation. Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire.
- Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.



- Contact avec la peau** : Provoque de graves brûlures.  
**Contact avec les yeux** : Provoque des lésions oculaires graves.

**Toxicité aiguë**

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition	Test
dicarbonate de diméthyle	DL50 Orale	- Rat - Mâle	497 mg/kg	-	-
	DL50 Orale	- Rat - Femelle	335 mg/kg	-	-
dicarbonate de diméthyle	DL50 Cutané	- Rat	>1250 mg/kg	-	-
dicarbonate de diméthyle	CL50 Inhalation Vapeurs	- Rat	711 mg/m <sup>3</sup>	4 heures	-

**Irritation/Corrosion**

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Test
dicarbonate de diméthyle	Peau - Érythème/ Escarre	Lapin	4	-	-
	Peau - Érythème/ Escarre	Lapin	3,7	-	-
<b>Peau</b>	: Lapin : Irritant puissant , corrosif				
<b>Yeux</b>	: Lapin : Irritant puissant , corrosif				

**Effets chroniques potentiels pour la santé****Toxicité chronique**

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
dicarbonate de diméthyle	Chronique NOEL Orale	Chien	4000 mg/kg	12 mois
	Subchronique NOAEL Inhalation Vapeurs	Rat	0,23 mg/m <sup>3</sup>	90 jours; 5 jours par semaine

**Conclusion/Résumé** : Une étude d'inhalation subchronique sur le rat a permis de constater une irritation des voies respiratoires supérieures après l'inhalation de quantités importantes de Velcorin.

Lors d'une enquête chronique, les chiens ont reçu comme unique boisson différents liquides (jus de fruits ou vin).

**Remarques** : Le produit entraîne de graves irritations de la peau, des yeux et des membranes muqueuses. Une simple inhalation de courte durée peut entraîner une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Les personnes prédisposées peuvent présenter des réactions asthmatiques.

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Nom du produit/ composant	Test	Résultat	Espèces	Exposition
dicarbonate de diméthyle	-	Aiguë CL50 50 à 100 mg/l	Poisson - Leuciscus idus	48 heures
<b>Conclusion/Résumé</b>	: Non disponible.			

**Date d'édition** : 2014-09-04

Page 9 de 13



Nom du produit/ composant	Test	Résultat	Espèces	Exposition
<b>12.2 Persistance et dégradabilité</b>				
<b>Conclusion/Résumé</b>		: Si le produit est en contact avec l'eau, il est complètement hydrolysé en quelques heures et transformé en méthanol et en CO <sub>2</sub> .		
<b>12.3 Potentiel de bioaccumulation</b>				
Non disponible.				
<b>12.4 Mobilité dans le sol</b>				
<b>Coefficient de répartition sol/eau (K<sub>oc</sub>)</b>		: Non disponible.		
<b>Mobilité</b>		: Non disponible.		
<b>12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>				
<b>PBT</b>		: Non.		
<b>vPvB</b>		: Non.		
<b>12.6 Autres effets néfastes</b>				
<b>Autres effets néfastes</b>		: Non disponible.		
<b>AOX</b>		: Le produit ne contient pas d'halogènes liés par une fonction organique pouvant conduire à une valeur HOA (Halogène organique absorbable) dans l'eau de décharge.		
<b>Toxicité aiguë sur les bactéries (EC50)</b>		: 40 mg/l (Pseudomonas putida)		

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

**Méthodes d'élimination des déchets** : Vérifier l'aptitude du produit à être réutilisé. Les déchets et emballages vidés non nettoyés doivent être emballés ou fermés, étiquetés et évacués vers un centre de destruction ou de recyclage, en respectant la législation nationale en vigueur. Consulter le fabricant en cas de quantités importantes. En cas de réexpédition de récipients vides non nettoyés, signaler au destinataire les risques éventuels encourus du fait des résidus du produit. Pour l'élimination au sein de l'UE, utiliser le code déchet en vigueur, selon la Liste Européenne des Déchets (LED). Tout producteur de déchets est entre autres tenu de classer ses déchets selon le code de catégorie et de procédé de la Liste Européenne des Déchets (LED).

**Déchets Dangereux** : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

#### Emballage

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

**Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

**Remarques** : Élimination des récipients vides:  
Retirer le récipient de Velcorin vide du dispositif de dosage automatique. Les récipients vides de 3 kg et de 25 kg doivent être remis au fournisseur bien fermés et non rincés, dans le suremballage d'origine.  
Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:  
Recouvrir avec un produit humide retenant les liquides (sable, sciure, liant chimique à base de silicate de calcium hydraté).  
Après un temps de contact suffisant, mettre dans un récipient approprié, ne pas fermer (dégagement de CO<sub>2</sub>). Enlever immédiatement les résidus de produits avec beaucoup d'eau froide, ne pas faire couler le produit à l'eau chaude dans des caniveaux ouverts ! Risque de concentration élevée de vapeur de Velcorin. Assurer une aération et une ventilation suffisantes. Éloigner les personnes étrangères au service. Avant de reprendre le travail, vérifier la teneur de l'air en Velcorin à l'aide d'un indicateur en papier. La concentration de l'air en vapeur de Velcorin ne doit pas dépasser la limite.



## SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	UN2927	UN2927	UN2927	UN2927
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, CORROSIF, N.S. A. (DIMETHYLDICARBONATE)	LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, CORROSIF, N.S. A. (DIMETHYLDICARBONATE)	POXIC LIQUID, CORROSIVE, ORGANIC, N.O.S. (DIMETHYLDICARBONATE)	POXIC LIQUID, CORROSIVE, ORGANIC, N.O.S. (DIMETHYLDICARBONATE)
14.3 Classe(s) de danger, Symbole de marquage			1 (8) 	1 (8) 
14.4 Groupe d'emballage	II	II	II	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	No	No
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur/ Autres informations	<u>Numéro d'identification du danger</u> 68	<u>Numéro d'identification du danger</u> 68	<u>Emergency schedules (EmS)</u> F-A, S-B	<u>Passenger aircraft</u> 653: 1 L  <u>Cargo aircraft</u> 660: 30 L

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non disponible.

Indications concernant les dangers et la manipulation :

Toxique.

Légèrement corrosif.

Combustible.

Point d'éclair (Vase clos): 91°C

Craint le froid en-dessous de +20 °C.

Craint la chaleur à partir de +30 °C.

Tenir à l'écart des denrées alimentaires.

## SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables : Non applicable.

à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Autres Réglementations UE

Directive Seveso II

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso II.

Critères de danger

Catégorie

H2 : Toxicité aiguë, catégorie 2 toutes voies d'exposition ou Toxicité aiguë catégorie 3 par voie cutanée et par inhalation

C2: Toxique

Réglementations nationales

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 (maladies professionnelles - France): non concerné

Stockage - Rubrique(s) des ICPE (France): n° 1430C, 1432, 1131. Consulter la DRIRE.

Code du travail, Art. R4624-18 (surveillance médicale renforcée - France) : non concerné

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

**SECTION 16: Autres informations**

**Abréviations et acronymes** : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
DNEL = Dose dérivée sans effet  
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
PTB = Persistants, Toxiques et Bioaccumulables  
CPSE = concentration prédite sans effet  
RRN = Numéro d'enregistrement REACH  
tPIB = Très persistant et très bioaccumulable

**Texte intégral des mentions H abrégées** : H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H330 Mortel par inhalation.

**Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3** : R23- Toxique par inhalation.  
R22- Nocif en cas d'ingestion.  
R34- Provoque des brûlures.

**Remarques** : Fiche produit du Velcorin

**Historique**

**Date d'édition** : 2014-09-04

**Date de la précédente édition** : 2013-04-19

**Version** : 2.06

☑ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Avis au lecteur**

*Les informations portées sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. L'objectif de la présente fiche de données de sécurité et de son annexe [si nécessaire conformément au règlement (CE) 1907/2006 (REACH)] est de décrire les exigences de sécurité inhérentes aux produits. Les informations fournies n'impliquent aucune garantie quant à la composition, aux propriétés et aux performances.*



